

Université du Québec à Montréal
Département De Science Politique
Session Automne 2023

<p>POL1110 (groupe 10) MÉTHODE QUALITATIVE EN SCIENCE POLITIQUE Lundi 14h-17h</p>

Professeur : Lawrence Olivier
Assistant-e : Sarah Guilbault, Justin Caouette
Bureau : R3380 (professeur) et R3360 (assistant-e)
Disponibilité : discutée lors du premier cours
Tél. 4532
Courriel : olivier.lawrence@uqam.ca (professeur)
caouette.justin@courrier.uqam.ca (assistant)

Descripteur

Ce cours vise à initier aux éléments de base de la démarche scientifique – choix du sujet, recherche bibliographique, élaboration d'une problématique, collecte et traitement de l'information, présentation et diffusion des résultats, etc. – et à familiariser aux méthodes qualitatives comme l'étude de cas, la comparaison, l'entretien semi-directif, l'observation directe et l'analyse de contenu. Le cours a également comme objectif de développer les capacités de recherche documentaire, d'analyse des sources et de rédaction argumentative, d'initier à un logiciel de traitement de données qualitatives, et d'aborder les questions éthiques soulevées par la mobilisation des méthodes qualitatives de recherche.

Objectifs

Deux grands objectifs sont poursuivis dans ce cours :

1. Admettre à la connaissance et à la pratique les méthodes qualitatives en usage en science politique et sociales en insistant surtout sur la mise en œuvre de certaines techniques d'enquête;
2. Être en mesure de comprendre les grands principes pratiques qui guident l'utilisation des techniques qualitatives d'enquête.
3. La mise en œuvre de techniques d'enquête qualitatives. L'étudiante devrait être capable de faire une enquête, à échelle réduite (population restreinte) à l'aide ces techniques.

Démarche pédagogique

L'enseignement prendra trois formes : des cours magistraux, des ateliers et des rencontres d'équipe (oraux). Les questions, les discussions en classe sur les thèmes du cours ou lors des rencontres du développement des enquêtes-terrain seront fortement encouragées. Les ateliers seront l'occasion de faire part de vos intérêts de recherche dans le cadre du cours, des suites à donner à vos démarches d'enquête, des questions et solutions aux problèmes méthodologiques (bricolage méthodologique) auxquels vous ferez face.

Ouvrage obligatoires (Les ouvrages sont disponibles à la Coop UQAM)

- Nicole Berthier, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris, Armand Colin, 2023.
- R. Coman et al. *Méthodes de la science politique*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022.
- Jacques Marquet et al. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Armand Colin, 2022.
- Luca Tomini et Sophie Wintgens (Édité par), *Méthodes d'enquêtes de terrain en sciences sociales*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2020.

Horaire des séances

Le cours du lundi est amputé de deux cours : 1^{er} semaine et action de grâce.

Séance 1 : (11 septembre)

Introduction et présentation du cours :

- Évaluation, rencontres et ateliers
- Travaux en équipe
- Liste des sujets : suggestions des participantes-s
- Présentation du Power Point de Sarah Guilbault

À lire pour le prochain cours :

- Jacques Marquet et al. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 90-126.
- R. Coman et al. *Méthodes de la science politique*, 7-25

Séance 2 : (18 septembre)

Formulation d'une problématique :

- Revue de la documentation
- Question de recherche, hypothèse et proposition de recherche
- Sources et banques de données : Bibliothécaire
- Entente d'évaluation

À lire pour le prochain cours :

- Nicole Berthier, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, 69-87.

Séance 3 : (25 septembre)

Technique d'enquête qualitative :

- Présentation générale
- Faux débats

Principes de bases :

- Réflexion sur l'objet
- Contrat de parole
- Population
- Attitude et comportement

À lire pour le prochain cours :

- Luca Tomini et Sophie Wintgens (Édité par), *Méthodes d'enquêtes de terrain en sciences sociales*, choisir un chapitre - selon vos intérêts de recherche - de la deuxième partie de l'ouvrage qui présente des exemples d'enquêtes de terrain faite par des étudiantes-s.

Séance 4 : (2 octobre)

L'enquête par questionnaire :

- Types de questionnaire
- Mode d'administration
- Présentation et traitement des données

Évaluation à remettre : choix du sujet, problématique, justifier vos choix

À lire pour le prochain cours :

- R. Coman et al. *Méthodes de la science politique*, Choisir un chapitre selon la technique d'enquête que vous souhaitez utiliser.

Séance 5 : (9 octobre, Action de grâce)

Atelier facultatif : Mercredi 11 octobre

À lire pour le prochain cours :

- Jacques Marquet et coll. Manuel de recherche en sciences sociales, 171-217

Séance 6 : (16 octobre)

Observation :

- Qu'est-ce qu'in observateur-trice ?
- Qui et quoi ?
- Pertinence des données
- Instruments d'observation
- Collecte et traitement des données

Évaluation : Bibliographie commentée

À lire pour le prochain cours : NIEWIADOMSKI Christophe, « Récit de vie », dans : Christine Delory-Momberger éd., *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Érès, « Questions de société », 2019,136-139.

Séance 7 (23 octobre)

Récits :

- Relation enquêteur-trice /enquêté-e
- La disposition d'enquête
- Recueillir le récit
- Interprétation ou non

À lire pour le prochain cours :

- Nicole Berthier, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, 91-124.

Séance 8 : (30 octobre, semaine de relâche)

Atelier facultatif

À lire pour le prochain cours :

- R. Coman et al. *Méthodes de la science politique*, 97-117.

Séance 9 (6 novembre)

L'enquête quasi ou expérimentale :

- Les types d'expérience
- Planification et organisation de l'expérience
- Validité et éthique

À lire pour le prochain cours :

- Nicole Berthier, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, 69-90.
- Jacques Marquet et al. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 229-272.

Séance 10 : (13 novembre)

Analyse des données :

- Traitement et analyse des données
- Les grandes opérations d'analyse de l'information
- Quelques méthodes

À lire pour le prochain cours :

- Jacques Marquet et al. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 229-272
- Ou
- Nicole Berthier. *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, 315-320.

Séance 11 : (20 novembre)

Rapport de recherche :

- Contenu
- Représentation graphique et tableaux
- La rédaction

À lire pour le prochain cours : R. Coman et *al. Méthodes de la science politique*, 11-27.

Séance 12 : (27 novembre)

Conclusion :

- Forces et limites des enquêtes qualitatives

Séance 13 (4 décembre)

Présentation des travaux et critique

Aucune lecture pour cette séance

Séance 14 (11 décembre)

Présentation des travaux et critique

Aucune lecture pour cette séance

Séance 15 (18 décembre)

Examen final

Évaluation : remise du travail final

Évaluation

Il y a 5 modalités d'évaluation, 4 d'entre-elles concernent votre enquête et un examen.

Tous les travaux se font en équipe de 3 ou 4 personnes sauf l'examen.

1. Choix du sujet, de la problématique, justifier vos choix (2 pages maximum) (5%)

Vous devez présenter votre sujet d'enquête, énoncer une question générale de recherche en expliquant vos choix

2. Bibliographie commentée 4 pages (20%)

Celle-ci doit comprendre les textes pertinents à votre recherche, c'est-à-dire des textes qui ont analysé votre sujet en faisant une courte synthèse où est identifiée très brièvement la thèse défendue par ces auteurs-trices. Chacun doit présenter un

texte pour ensuite confronter les différents textes pour essayer de dégager une question spécifique de recherche. L'équipe remet ce travail de comparaison.

3. Oraux (25%) environ 15 minutes

Vous devez présenter au groupe-cours vos travaux lors des semaines 13 et 14. De plus, lors des rencontres des équipes avec le professeur ou les assistante-s, vous devez être en mesure d'exposer rapidement l'état de votre travail et de répondre aux questions qui vous seront posées. Les oraux servent aussi à encadrer vos travaux.

4. Travail final 10 pages (30%)

Remise de votre travail d'enquête en identifiant clairement chaque partie :

Voir les modèles de travaux étudiants présentés dans Luca Tomini et Sophie Wintgens (Édité par), *Méthodes d'enquêtes de terrain en sciences sociales*, deuxième partie de l'ouvrage qui présente des exemples d'enquêtes de terrain faite par des étudiantes-s.

- **Courte introduction** (contextualisation) ½ page
- **Problématique** : revue de la documentation, question de recherche et proposition de recherche; 3 pages
- **Brève présentation de la méthodologie** : résultat d'enquête, 1 page
- **Analyse des résultats** 4 pages
Présentez votre analyse des résultats
ce qu'il faut retenir de votre enquête à partir des résultats obtenus
- **Conclusion** 1 ½ pages :
Bref résumé de votre enquête : démarche et résultats. Présentez au moins deux limites à votre enquête

5. Examen final (20%)

Porte sur la matière du cours

Politique de retard : Pénalité de 50% par jour de retard.

Critères de correction :

Rigueur (30%) : Poser clairement votre convention d'auteur-eur : ce que voulez faire, comment vous allez le faire (démarche), respect de sa convention, organisation et justification de sa démarche. Correction de la langue écrite. Utilisation de procédés rhétoriques pour étayer son argumentaire.

Maitrise (30%) : compréhension des notions utilisées, cohérence entre l'usage qui en est fait dans le travail et la définition donnée ; lien entre les parties de votre démarche, compréhension des données recueillies (leur signification), établir des relations entre les données, lien entre les résultats et la proposition de recherche, compréhension des thèses des auteur-eurs cités, des approches, cadre d'analyse

cités et utilisées. Maîtrise du langage technique de la science politique.

Critique (40%) : faire état des faiblesses, des problèmes posés par les notions, les approches, les cadres d'analyse cités et utilisés. Capacité à mettre en relation critique des autrices-eurs. Développer un regard critique sur sa démarche et ses positions. Être en mesure de faire une autoévaluation critique de son travail (cette partie sera expliquée au cours). Mettre en oeuvre différents niveaux de jugement critique : épistémologique, politique, esthétique, etc.

Grille de pondération des notes

La grille pondération des notes pour le cours Pol 1110, gr 10 et 30. Elle diffère légèrement de celle du département de science politique.

A+ = 90-100% B+ = 77-80% C+ = 67-70% D+ = 61-63%
 A = 85-90% B = 74-77% C = 65-67% D = 59-61%
 A- = 80-85 % B- = 70-74% C- = 63-65% E+ = 59-%

Forme pour remise en ligne

Voir : [le Guide méthodologique Paolo-Freire](#)

Dépôt en ligne : La remise des travaux se fait obligatoirement sur Moodle UQAM aux dates indiquées dans l'entente d'évaluation.

Police : suggérée : Times New Roman (taille 12)

Format : les documents doivent remis en format Word (Les remises en format autre que Word ne seront pas corrigées)

Interligne : 1,5 pour le corps du texte, simple pour les notes de bas de page et pour la bibliographie.

Alignement : justifié (aligné à droite et à gauche).

Marges : 2,5 cm de chaque côté.

Pagination : en haut à droite (sauf pour la page titre sans ponctuation).

Page titre : [Voir le guide du Centre Paolo-Freire](#)

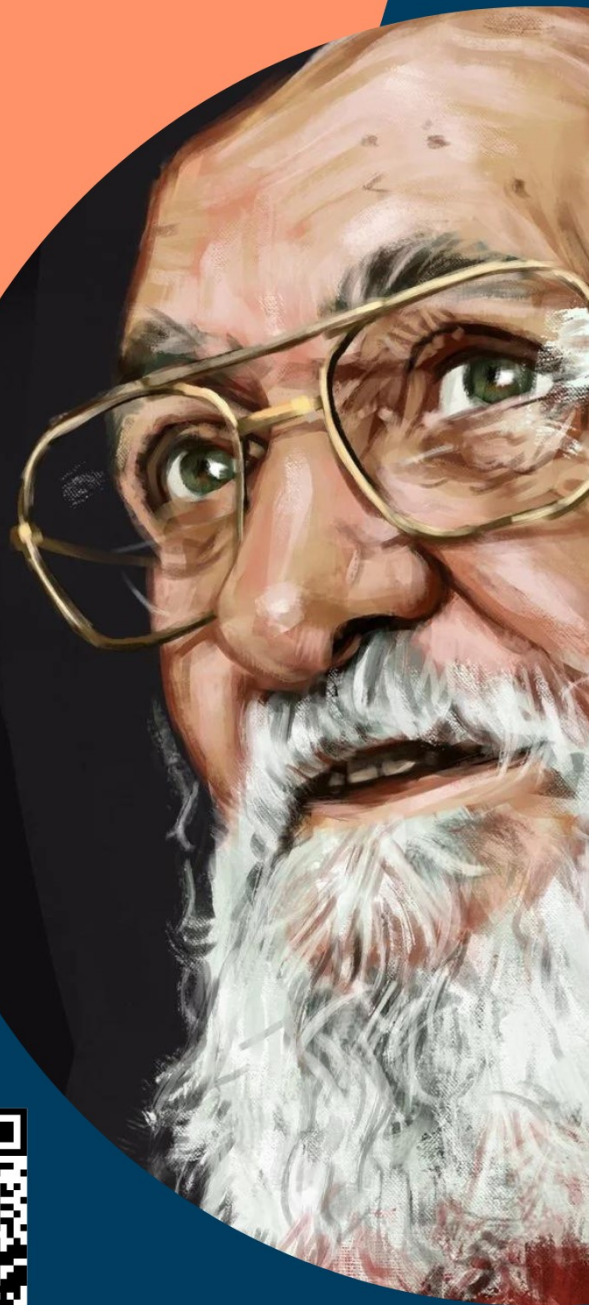
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*